

Tarifs des écolages 2019-20

Montants annuels en CHF par enfant

Section Maternelle :

Ecolages Maternelle Tout-Petits à mi-temps :

7'000

Ecolages Maternelle Tout-Petits :

10'400

Ecolages Maternelle Petits, Moyens et Grands :

7'000

Ecolages Corporate :

14'700

(voir modalités en annexe)

Section Élémentaire :

Ecolages Élémentaire :

7'400

Ecolages Corporate :

14'400

(voir modalités en annexe)

Réduction pour les enfants d'une même fratrie, toutes sections confondues (ne concerne pas le tarif Corporate) :
10 % pour le deuxième enfant et 15 % à partir du troisième enfant.

Facturation et paiement :

Une première facture de 50 % vous parviendra début juin pour **paiement fin juin 2019**

Une deuxième facture de 50% vous parviendra début décembre pour **paiement fin décembre 2019**

Si le premier paiement des frais d'écolage n'est pas effectué pour le 30 juin 2019 au plus tard, l'enfant sera rayé de nos effectifs.

Si le deuxième paiement n'est pas effectué avant le 31 janvier 2020, l'enfant ne sera pas repris à l'école le premier jour de classe de février 2020.

Départ d'un enfant en cours d'année :

En cas de départ avant le 1^{er} septembre, 10 % des écolages annuels seront retenus.

En cas de départ au cours du 1^{er} trimestre (septembre-décembre), 50 % des écolages annuels seront dus, 75 % au cours du 2^{ème} trimestre (janvier-mars) et 100 % au cours du dernier trimestre (dès avril).

Arrivée d'un enfant en cours d'année :

En cas d'arrivée en cours d'année, le montant des écolages sera calculé au prorata des mois de présence.

Pour une arrivée en cours de mois, le mois complet sera dû.

Frais d'inscription

CHF 450.00 (uniquement pour les nouveaux élèves).

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après le règlement de la facture qui vous parviendra par courrier électronique. Ils ne seront pas remboursés en cas de désistement de votre part et devront être payés une nouvelle fois en cas de réinscription ultérieure.

Moyen de règlement

Uniquement avec le talon de paiement joint aux factures. Merci de privilégier le paiement électronique.

Frais de rappel

CHF 20.00 de frais administratifs seront facturés dès le 2^e rappel

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 3^e rappel

MODALITÉS D'APPLICATION DES ÉCOLAGES CORPORATE

Ce tarif est destiné aux familles dont les frais de scolarité sont pris en charge par leur employeur.

A ce titre, ce montant comprend à la fois les écolages, mais aussi des activités complémentaires permettant la prise en charge de l'enfant chaque jour jusqu'à 18:30. Sont exclues les prestations suivantes : cantine, cours de musique à l'Elémentaire (piano/violon).

Puisqu'il s'agit d'un forfait, aucune réduction ne sera consentie pour les enfants d'une même fratrie.

La famille choisira les activités complémentaires en début d'année scolaire.